

## SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 12.09.19

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi vingt septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, BRES Pascal, VETTU Guillaume, BERENGER Crystal, MEROT Josiane et COURTIOL Jimmy.

Etait absente : LAURONT Mireille

Procuration : LAURONT Mireille à CRUVELLIER Josette  
Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

### **Objet : Aide à la rentrée scolaire**

Madame Cruvellier rappelle l'usage communal de verser une aide à la rentrée scolaire aux parents d'enfants scolarisés en classe de primaire et domiciliés sur la commune.

Après délibération, le conseil décide de verser la somme de 150 € par enfant domicilié sur la commune et scolarisé en classe de primaire.

### **Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour la réfection et le désamiantage de la toiture du local technique**

Madame Cruvellier expose que la toiture du local technique doit être refaite.

La charpente présente des faiblesses et la toiture elle-même est en fibrociment et contient de l'amiante. Des travaux annexes, sol et clôture sont également compris dans le projet.

Les travaux sont estimés à 45 829.76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver ces travaux et sollicite l'aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents résultant de cette décision.

### **Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réfection et le désamiantage de la toiture du local technique**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver ces travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Régional, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents résultant de cette décision.

### **Objet : Réfection et désamiantage de la toiture du local technique : plan de financement**

Madame Cruvellier expose que suite aux demandes d'aides, le plan de financement prévisionnel de la réfection et du désamiantage de la toiture du local technique est le suivant :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Travaux :                      | 45 829.76 € |
| Subvention Etat (25%) :        | 11 457.44 € |
| Subvention Département (25%) : | 11 457.44 € |
| Subvention Région (30%) :      | 13 748.93 € |
| Fonds propres :                | 9 165.95 €  |

Après délibération, le conseil approuve unanimement ce plan de financement prévisionnel.

### **Objet : Questions diverses**

Eau potable : le Syndicat de l'Avène alimente la commune depuis le 10 juillet 2019. Les travaux sont pratiquement terminés, il reste le goudronnage du chemin des graviers et la démolition de l'ancienne station de pompage.

PLU : Monsieur le Préfet du Gard nous a transmis un arrêté adressé à la communauté Alès Agglomération pour la mise en conformité la station d'épuration de Massanes et précisant qu'il s'opposera à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs lors de l'établissement ou la révision de documents d'urbanisme. Monsieur le Président d'Alès Agglomération a signalé que la station de traitement des eaux usées de Massanes a été identifiée comme point noir lors de la phase 1 du schéma directeur intercommunal d'Alès Agglomération. A l'issue de ce schéma cette station fait l'objet d'un scénario intercommunal avec création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées située sur la commune de Vézénobres.

Plaque de rues : livraison seconde quinzaine d'octobre

Fonds de concours exceptionnel d'Alès Agglomération : une demande a été effectuée comprenant la végétalisation de la bute du surpresseur, l'achat de deux bancs place Adrien Brès, la clôture des places Fabre et Brès.

L'épareuse est en panne. Le devis de réparation s'élève à 2 700 € HT. Des devis de remplacement par un broyeur latéral ont été demandés. Les élus souhaitent une estimation du coût d'une prestation externe pour comparer les deux solutions.

Travaux de mise en accessibilité PMR du Foyer et de la Mairie : une demande de devis va être lancée.

Halloween se déroulera le samedi 2 novembre 2019.

Arbre de Noël : il est programmé pour le dimanche 22 décembre 2019 ; une invitation sera distribuée à tous les parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.